

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2013

Présents : Patrick BELESSORT, Monique LECLERCQ, Michel GUAY, Marc LAINE, Sylvie MALVAUX, Véronique SAMSON, Roland FRANCOIS, Flavien MARQUES, Lucien BRODIN.

Absents excusés : Daniel RAYER, Catherine QUINOT

Véronique SAMSON a été nommée secrétaire de séance.

2013-01 AVANCEMENT DE GRADE : FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

M. le Maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit "ratio promu – promouvables", est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis du comité technique du 18 décembre 2012

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

1. D'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 ^o CLASSE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^o CLASSE	100%

2. D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

2013-02 : TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTOIS
AUTORISATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTOIS D'ADHERER AU SYNDICAT MIXTE
"SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE"

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant le projet de création d'un Syndicat mixte départemental d'aménagement numérique regroupant le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine-et-marnais qui souhaitent y adhérer ;

Considérant l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes du Montois de disposer de cette compétence en vue de la transférer au futur Syndicat mixte ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : **d'approuver la modification** des statuts de la Communauté de Communes du Montois consistant en l'extension de ses compétences à l'aménagement numérique, tel que défini comme suit : "la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais",

Article 2 : **de transférer les compétences** exercées par la Commune de Meigneux en matière d'aménagement numérique à la Communauté de Communes du Montois,

Article 3 : **d'autoriser la Communauté de Communes du Montois à demander la création** du syndicat mixte,

Article 4 : **d'autoriser le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Montois à adhérer à un syndicat mixte** ouvert exerçant la compétence de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'occurrence le Syndicat mixte "Seine-et-Marne Numérique"

AFFAIRES DIVERSES

- Mr le Maire donne compte rendu de la réunion du comité syndical de la Communauté de Communes du Montois du 5 décembre 2012.
- Mr le Maire Informe du commencement des travaux de rénovation du couloir du bâtiment de la Mairie par l'employé communal.
- La commission information et communication se réunira le mercredi 23 janvier à 14h pour la rédaction d'un bulletin d'information.

Séance levée à vingt et une heures quarante
Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 18 janvier 2013

Le Maire,